

NON à une révision de l'AVS sur le dos des femmes!

La commission du Conseil des Etats vient de s'illustrer par sa misogynie et sa pingrerie en votant par 6 voix contre 4 et 3 abstentions l'aggravation du projet mesquin et injuste AVS21 concocté par le conseil fédéral. C'est en effet essentiellement sur le dos des femmes que pèseraient les modifications de l'AVS.

Faire passer l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans permet à lui seul d'économiser la somme énorme d'un milliard 400 millions. Le conseil fédéral s'est toutefois souvenu du refus populaire net de AVS2020. Et de proposer quelques compensations complexes – un petit sucre de 700 millions pour certaines catégories de femmes les plus touchées par le relèvement de l'âge de la retraite. Eh bien, la majorité de la commission a trouvé cela trop cher et trop généreux. En outre, sa majorité a considéré qu'il devrait être impossible pour les femmes de prendre une retraite anticipée avant 63 ans, et encore avec une grave péjoration à vie des rentes – moins 40% par rapport aux règles actuelles !

Pour faire passer ces pilules amères, il est toutefois imaginé de compenser modestement l'injustice des couples qui ne perçoivent que 150% de leurs rentes conjuguées. Il s'agirait de passer à 155%... pas de quoi s'ébaubir.

En quelques jours, une lettre de protestation au conseil des Etats a réuni plus de 330'000 signatures. Car c'est lors de la session de printemps que le conseil des Etats se prononcera sur l'ensemble du projet, âge de la retraite compris. Plusieurs manifestations de protestation sont prévues le 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Personne ne peut contester qu'aujourd'hui encore les femmes touchent un tiers de moins de rente vieillesse que les hommes. Ce sont elles qui assurent la plus grande partie du travail de garde, de soins et d'assistance, ce qui n'est en rien pris en compte dans le calcul des rentes. Relever l'âge de la retraite des femmes signifie en fait baisser leur rente.

Alors que la Constitution prévoit la couverture des besoins vitaux par les rentes AVS, alors que cette même Constitution affirme l'égalité entre hommes et femmes, une majorité masculine d'une commission parlementaire envoie balader ces belles garanties...

L'AVIVO suisse avait formulé d'importantes critiques lors de la consultation sur AVS21, contestant par exemple le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.

Elle a donc signé l'appel lancé «Pas touche aux rentes des femmes!»

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger